



ASSIFQ

Associations de la santé et de la sécurité
des pâtes et papiers et des industries
de la forêt du Québec

ASSPPQ

FICHE D'INFORMATION

28 juin 2016 – FCH14-001

Formation en abattage manuel Attestation et application du RSSTAF

Après le 13 juin 2013 – Application de l'article 27 du RSSTAF

À la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (RSSTAF)* le 13 juin 2013, certains changements ont été apportés à la formation en abattage manuel en vertu de l'article 27 du règlement.

27. *Tout travailleur qui effectue l'abattage manuel d'un arbre à l'aide d'une scie à chaîne doit :*

- 1° *Avoir reçu et réussi une formation théorique et pratique en matière de santé et de sécurité du travail, selon le contenu du cours « Santé et sécurité en abattage manuel (234-361) » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; et*
- 2° *être titulaire d'une attestation délivrée par un organisme désigné par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, à l'effet qu'il a reçu cette formation et qu'il a réussi l'examen requis.*



D'une durée de 16 heures, cette formation est obligatoire pour tout travailleur qui effectue l'abattage manuel d'un arbre de 15 cm et plus à l'aide d'une scie à chaîne, et ce, dans le cadre de travaux d'aménagement forestier. Elle est donnée exclusivement par un formateur accrédité et elle est adaptée aux besoins particuliers des travailleurs.

L'organisme désigné à titre de mandataire par la CSST pour la délivrance de l'attestation de formation est la Commission scolaire du Pays des Bleuets. Il est chargé de la gestion du processus de formation et d'attestation en abattage manuel. Le mandataire produit le matériel et émet l'attestation au nom du candidat, sur réception de la preuve de réussite du cours et du paiement des droits.

Avant le 13 juin 2013 – Démarche pour obtenir l'attestation de formation

Les travailleurs qui ont déjà suivi la formation de 16 heures avant le 13 juin 2013, mais sans être certifiés, peuvent demander l'attestation auprès du mandataire. Elle leur sera délivrée avec la preuve que la formation a été donnée par un formateur accrédité et sur paiement des droits.



Vous trouverez à la page suivante les étapes de la démarche pour obtenir l'Attestation de formation en techniques sécuritaires d'abattage manuel.

Étapes pour obtenir l'*Attestation de formation en techniques sécuritaires d'abattage manuel*

- 1) Remplir la demande d'inscription (voir formulaire en annexe). La demande d'inscription au registre du mandataire doit comprendre :
 - le nom du candidat;
 - l'adresse et le numéro de téléphone;
 - la date de naissance, le numéro d'assurance-maladie et le numéro d'assurance sociale;
 - la date de participation à la formation de 16 h;
 - le nom du formateur accrédité.Joindre à la demande l'attestation de formation de 16 h émise par la maison d'enseignement.
- 2) Transmettre la demande par courriel ou par la poste (voir personne-ressource ci-bas).
- 3) Sur réception de la demande, le mandataire effectuera les vérifications requises et si tout est conforme, transmettra au candidat une facture de 120 \$ pour le paiement des droits.
- 4) À la réception du paiement, le mandataire transmettra deux copies de l'*Attestation de formation en techniques sécuritaires d'abattage manuel*, soit une en format de poche et l'autre en format 8.5" x 11".

Personne-ressource pour l'inscription

Mme Annie Tremblay

CFP du Pays-des-Bleuets

SAE Service aux entreprises du Pays-des-Bleuets pour le

Comité paritaire de prévention du secteur forestier

400, 2^e avenue

Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 3C6

Téléphone : 418 276-8654 poste 4858

Courriel : tremblayannie@cspaysbleuets.qc.ca

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES CANDIDATS
FORMATION : 16 HEURES
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL EN FORÊT
ABATTAGE MANUEL

IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR DE SERVICE ET DU FORMATEUR :		ADRESSE DE FACTURATION, s'il y a lieu	
Nom de l'intervenant :	_____	Nom de l'entreprise :	_____
Région administrative /	_____	Répondant de l'entreprise :	_____
CNESST : Nom du formateur :	_____	Adresse :	_____
Date de la formation :	_____		_____
Lieu et adresse / formation :	_____	Téléphone :	_____

IDENTIFICATION DES CANDIDATS			
	NOM ET PRÉNOM	N.A.S.	ADRESSE (no civique, rue, ville, code postal)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

Retournez :

- Une copie de l'attestation de formation de 16 heures **Santé et sécurité-Abattage manuel (234-361)** de chaque travailleur (doit être incluse avec le formulaire).
- Une copie du formulaire d'inscription.
- Un mandat-poste de **120 \$** pour chaque travailleur à l'ordre de la **C.S. Pays-des-Bleuets** et le poster au :
CFP du Pays-des-Bleuets, Service aux entreprises, 400, 2^e avenue, Dolbeau-Mistassini QC G8L 3C6.
- Pour information : Annie Tremblay au 418-276-8654 poste 4858 ou par courriel à tremblayannie@cspaysbleuets.qc.ca